

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 17 juillet 2009 - 15 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille neuf, le dix sept juillet, à quinze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 10-07-2009.

Présents : Mmes Chantal BOGET, Monique ODDOU. MM. Sébastien CATELAN (à partir du point n°9), Jean-Jacques FERRERO, Dominique GUEYTTE, Raymond LECLER, Pierre MICHEL, Robert REYNAUD.

Absent excusé : M. Frédéric PINET (procuration à Monique ODDOU).

Absent : M. Nicolas ROSIN.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation des derniers comptes-rendus

- Mme Chantal BOGET est nommée secrétaire de séance.
- Le compte-rendu du 18 juin 2009 est approuvé.

2 – Plan local d'urbanisme : Approbation de la révision simplifiée n° 1 du PLU (extension de la zone AU du Pigranier)

Rapporteur : *Dominique Gueytte*

Vu la délibération du 10 octobre 2008 fixant les objectifs de la révision simplifiée N°1 du PLU (permis d'aménager le lotissement du Pigranier en cours d'instruction, décision devant être rendue au 17 septembre) et définissant les modalités de la concertation, vu la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées du 17 décembre 2008, vu l'arrêté municipal du 13 février 2009 soumettant le projet de révision simplifiée du PLU à l'enquête publique, entendu les conclusions du commissaire-enquêteur et son avis favorable. Après avoir tiré le bilan de la concertation qui consistait en la mise à disposition du public du dossier et l'ouverture d'un registre en Mairie, ce registre n'ayant recueilli aucune observation ou demande de la part de la population et aucune lettre n'y étant annexée, considérant que la révision simplifiée N°1 du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée,

- Le conseil approuve la révision simplifiée n°1 du PLU
- La délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département

3 – Plan local d'urbanisme : Approbation de la modification n° 1 du PLU (suppression d'emplacement réservé, toilettage du règlement, améliorations ponctuelles, évolutions de la zone NL base de loisirs)

Rapporteur : *Dominique Gueytte*

L'objet de la réunion est d'approuver la modification N°1 du PLU de la commune de Rosans qui porte sur : la suppression d'emplacement réservé, le toilettage du règlement, des améliorations ponctuelles, des évolutions de la zone NI (Base de loisirs). Vu l'arrêté municipal du 13 février 2009 soumettant le projet de modification du PLU n°1 à l'enquête publique; vu la notification du projet aux personnes publiques associées du 12 décembre 2008, entendu les conclusions du commissaire-enquêteur et son avis favorable, y compris le non remplacement de l'emplacement réservé n°2 par une servitude "L 123-1.7". Considérant que la modification n°1 du PLU, telle qu'elle est présentée est prête à être approuvée,

- Le conseil décide d'approuver la modification n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente, sans modification par rapport au projet mis à l'enquête.
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal
- Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture

- La présente délibération deviendra exécutoire, après transmission à la Préfecture et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

4 – **Budget : Modifications (virements de crédits sur les opérations d'investissement), remboursement de frais (matériaux, gravier)**

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Pour couvrir des dépenses sur certaines opérations d'investissement, il convient d'effectuer quelques modifications budgétaires.

- **Le conseil décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget 2009 :**

Crédits à ouvrir

Chapitre	Compte	Operation	Nature	Montant
21	2184	10002	JARDIN PUBLIC	10 000,00
23	2313	10001	PLAN D'EAU	3 000,00
			TOTAL	13 000,00

Crédits à réduire

Chapitre	Compte	Operation	Nature	Montant
23	2318	00020	RIVES DE L'EYGUES	-10 000,00
20	202	00025	PLAN URBANISME	-3 000,00
			TOTAL	-13 000,00

Trois particuliers (T. Nicolas, Y. Grassot, T. Garnier) ont commandé des matériaux de façon groupée avec des achats communaux. Leurs achats seront déduits et reversés à la commune.

- **Le conseil autorise la mairie à encaisser les sommes suivantes : 114,84 €, 196,66 €, 78,23 €.**

Il est rappelé la demande récurrente d'avoir un magasin sur Rosans. Certaines enseignes ne sont pas intéressées (Big mat), d'autres sont hésitantes (Trezzini). Des questions restent posées sur le fonctionnement passé du magasin de l'ADSEA, son chiffre d'affaires, le nombre de clients. Sa fermeture a répondu à une volonté de la part de la direction (il est rappelé que l'association fonctionne sans CA). Il n'y a pas eu de prise en compte de la ruralité alors que le service de proximité est très important.

5 – **Voirie communale : Chemin de la blanchisserie (acquisitions des parcelles), chemin des Buissons (sens interdit un peu décalé), voirie du Suquet (poursuite du projet d'acquisition avec les HLM, travaux à prévoir pour prévenir les inondations)**

Rapporteur : Josy Olivier

Le droit de passage utilisé par l'ADSEA (accès à la blanchisserie) et par les riverains sur le terrain de Monsieur et Madame Garnier n'est pas matérialisé. Il est rappelé la proposition de Monsieur et Madame Jean-Marc Garnier examinée lors du conseil municipal réuni le 27 juin 2008 de céder gracieusement du terrain à la commune afin que ce chemin soit délimité et devienne propriété communale. Ce chemin intégré dans la voirie publique permettra de desservir les parcelles des consorts Martin et Galli-Trucco. Le géomètre a délimité les parcelles à acquérir aux différents propriétaires pour matérialiser l'emprise du chemin : 21 m² à la SCI Le Pontet, 305 m² à Monsieur et Madame Garnier, 383 m² à Monsieur Pierre Hugues et l'ADSEA (total 700 m²).

- **Le conseil décide d'acquérir pour l'euro symbolique chacune des trois, les frais d'acte seront à la charge de la commune et choisit Maître Tudès notaire à Serres pour la rédaction de ces actes**

- **Le conseil décide d'intégrer ce chemin dans la voirie communale**

Des travaux seront nécessaires, notamment inverser la pente, en attendant faire un bourrelet pour éviter que l'eau n'arrive dans les maisons.

Le panneau sens unique chemin des Buissons sera un peu reculé afin que Monsieur et Madame Vo Dinh puissent accéder à leur terrain.

Les eaux de pluies du chemin du facteur devront être drainées afin de ne plus occasionner d'inondations. Il était préconisé par le RTM (restauration des terrains de montagne) d'ouvrir un fossé au Nord et d'envoyer les eaux au delà du cimetière. Les HLM sont concernés ainsi que les propriétaires.

- **Un courrier sera fait aux HLM co-propriétaire de la voirie commune**

6 – Pandémie grippale (AH1N1), canicule : correspondant de la commune, logistique

Rapporteur : Chantal Boget

Chantal Boget est la correspondante communale de la grippe A et de la canicule. Les masques AFPP2 pour les employés communaux ont été commandés. Le dossier préparé pour la grippe aviaire sera repris (recensement des salles déjà fait). Pour la canicule, le listing des personnes de plus de 65 ans sera mis à jour.

7 – Ramassage des cartons par les employés communaux (usage actuel, fonctionnement souhaité)

Rapporteur : Josy Olivier

Avant, le vendredi, les employés communaux ramassaient les cartons des commerçants. A ce jour, les commerçants s'occupent de leurs cartons mais beaucoup de cartons sont déposés (par des particuliers ?) de façon informelle près des conteneurs de l'église et le tri est d'une façon générale très mal effectué (beaucoup de cartons ou autre déchet recyclable dans les conteneurs à ordures ménagères). Les collectivités n'arrivent pas non plus (cuisines de l'ADSEA par exemple) à gérer le tri. Dans les salles communales, il manque des poubelles de tri.

- **Le jeudi pourrait être le jour de ramassage des cartons dans des lieux identifiés, cela inciterait à ne plus en jeter dans les conteneurs**

8 – Communes forestières : nouvelle délibération, rendez-vous avec le chargé de mission le 6 août

Rapporteur : Dominique Gueyette

Le 6 août, le chargé de mission de l'association des communes forestières sur la question bois énergie viendra en mairie pour le cahier des charges de l'étude qui sera réalisée sur Rosans.

La délibération prise le 23 janvier doit être précisée dans les termes souhaités par l'association. La motion a déjà été signée par 1 500 communes.

- **La délibération du 23 janvier est précisée dans les termes souhaités par l'association des communes forestières.**

9 – Questions diverses

Gendarmerie

Il n'y a plus d'accueil sur Rosans (pour les formalités il faut se rendre à Serres). Le chef du groupement, Monsieur Ash Everest doit rencontrer le colonel pour évoquer la difficulté de cette organisation dans la mesure où Serres est à 25 kms de Rosans.

Col fermé

Le 20 juillet, opération col de Pommerol fermé aux véhicules et ouvert aux cyclistes.

ADSEA, départ du directeur

Le directeur, Monsieur Ranu a écrit un courrier à la mairie pour exposer son départ de Rosans.

Système informatique géographique SIG

La mise en place d'un système informatique géographique à l'échelle du pays Sisteronais-Buëch permettrait de collecter des données sur 50 ans de travaux (canalisations d'eau d'assainissement, routes, sentiers, poubelles) et de les conserver car actuellement, ces données sont éparées et seules quelques personnes ont la « mémoire » des réseaux. Le système a un coût de 1,35 € à 2,80 € par habitant. Accord de principe.

Sécurité routière

Pour limiter la vitesse, il faut faire des choix soit des dos d'ânes en plastique (dévisser pour permettre le déneigement) efficaces mais posant le problème du bruit pour les riverains soit des panneaux clignotants. La commission des travaux se réunira le 31 juillet.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 19 heures.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X	
BOGET Chantal	Secrétaire de séance	
CATELAN Sébastien	X	
LECLER Raymond	X	
ODDOU Monique	X	
PINET Frédéric	Absent excusé, procuration à Monique ODDOU	
REYNAUD Robert	X	
ROSIN Nicolas	Absent	